



RÉGION ACADÉMIQUE  
OCCITANIE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



**Collège Les Mailheuls**

20, rue des Mailheuls

B.P 10

11110 Coursan

04.68.33.51.72

Affaire suivie par:

N.FOURDRIGNIER

gest.0110067n@ac-montpellier.fr

## Convention 2021/2022 « PROJET CALCUL MENTAL RAPIDE MAIS REFLECHI »

Entre le collège les Mailheuls

Et

L' établissement suivant :

**Inscription avant le 19/02/2022**

**Lycées**  
**Collèges**  
**Ecoles CM2**

### **Article 1<sup>er</sup> : objet de la convention**

La présente convention a pour objet l'organisation du projet « calcul mental rapide mais réfléchi » et la mutualisation des moyens.

### **Article 2 : Organisation**

Le chef d'établissement du collège Les Mailheuls aura la charge d'organiser, centraliser et coordonner les actions du projet en collaboration avec les différents acteurs de chaque établissement.

### **Article 3 : budget**

Le collège les Mailheuls a la charge du projet sur le plan budgétaire et fonctionnel. Le chef d'établissement sera ordonnateur des dépenses et des recettes.

La participation des établissements est de 100 € par lycée, 60 € par collège et pour les élèves de primaire : 20 € par classe, 30 € pour 2 classes et 10 € par demi-classe. Ces participations sont versées au collège les Mailheuls pour honorer les diverses dépenses liées au projet.

Les dépenses seront identifiées comme suit :

- ✓ Récompenses
- ✓ Frais liés à l'organisation (fournitures, reprographie...)
- ✓ Goûters élèves lors de la finale

Les établissements du carcassonnais et Rieux-Minervois sont dispensés de cotisation compte tenu des frais de déplacement qu'ils auront à supporter pour participer à la finale du **mercredi 11 mai 2022**.

Les commandes seront assurées par le collège Les Mailheuls selon la demande de chaque établissement.

Le projet sera suivi sur le service AP « activités pédagogiques ». Les éventuels reliquats seront utilisés l'année suivante en cas de reconduction du projet ou restitués aux établissements.

Fait à : .....le,

Le chef d'établissement partenaire,

La principale du collège Les Mailheuls

Véronique CLEMENT